

COMMUNICATION AUX PARENTS

OBJET : Organisation de la fin du semestre.

1. LA PÉRIODE DE RÉVISION.

1.1 Au 1er degré.

L'évaluation du parcours du premier semestre ayant lieu sans session de bilans, les cours se donnent comme d'habitude jusqu'au lundi 14 décembre à 15h30.

1.2 En 3ème, 4ème, 5ème et 6ème année.

Entre le 1er et le 4 décembre, les enseignants veilleront à donner aux élèves la possibilité de poser toutes les questions qu'ils jugent utiles **après révision de leurs notes** ou de refaire des exercices sur des matières essentielles et/ou trop peu maîtrisées.

2. HORAIRE DE LA DERNIÈRE SEMAINE DE COURS.

Les cours seront définitivement suspendus :

- au 1er degré : le lundi 14 décembre à 15h30,
- aux 2ème et 3ème degrés : le vendredi 4 décembre à 15h30 ou 16h20 selon l'horaire en vigueur.

3. LES COURS SANS BS.

Au 1er degré, où il n'y a pas de BS, une synthèse sur la deuxième période est possible jusqu'au 14 décembre, de telle sorte que chaque enseignant puisse disposer de cotes pour sa branche. Pour rappel, la cote TJ de synthèse de Noël (page 18 du bulletin) fait la moyenne de tous les travaux du premier semestre.

Aux 2me et 3me degrés, une évaluation de synthèse de la deuxième période est réalisée avant la période des révisions. La cote TJ fait la moyenne de tous les travaux du premier semestre.

4. LES BILANS DE SYNTHÈSE.

4.1 L'horaire des B.S. a été communiqué à tous les élèves.

4.2 Périodes de B.S.

- au 2ème degré : du lundi 7 décembre au vendredi 11 décembre
sauf en 3F, 3D et en 3C (Latin), en 4B et 4F (Grec) et en 4C et 4F (Sciences) : du mardi 8 décembre au lundi 14 décembre
- au 3ème degré : du lundi 7 décembre au lundi 14 décembre
sauf en 5B et en 5E : du lundi 7 décembre au vendredi 11 décembre.

4.3 Nous insistons auprès des élèves pour qu'elles(ils)

- respectent les horaires des B.S. La ponctualité permet un déroulement normal des différentes épreuves.
- **ne flânent pas dans l'établissement ou à l'extérieur avant et après les épreuves. On se présente à l'heure prévue et on rentre chez soi dès que la tâche journalière est accomplie.**

4.4 Absences aux B.S.

- 4.4.1 Durant les B.S., les absences seront justifiées, même pour un jour, par un certificat médical ou par une raison de force majeure communiquée par écrit que le chef d'établissement aura à apprécier.
- 4.4.2 Lorsqu'un élève est absent pour toute la session des B.S. ou lorsque l'élève manque certains B.S., avec justification reconnue, le Conseil de classe détermine les B.S. à reprendre après la rentrée de janvier en veillant à ne pas mettre l'élève dans une situation difficilement gérable.
- 4.4.3 **La reprise des BS** (maximum 3 par élève) est indiquée dans le Bulletin semestriel et est exécutée selon un horaire établi, **les mercredi 6, lundi 11 et mercredi 13 janvier 2010**. L'horaire sera communiqué avec le bulletin semestriel.

B.S. accomplis pendant un congé de maladie.

Un élève sous certificat médical ne peut accomplir les B.S. prévus pendant la période concernée. Cela lui sera néanmoins permis si les parents en font la demande explicite par écrit.

Dans ce cas, la cote des B.S. exécutés dans des conditions de santé peut-être précaires sera de toute façon maintenue. Le mauvais résultat éventuel pourra être excusable, mais un B.S. exécuté ne peut être annulé.

4.5 La condition préalable à toute réussite.

- 4.5.1 Nous comptons sur un engagement total des élèves dans la préparation de leurs B.S. et nous nous permettons d'insister auprès des parents pour qu'ils aident les enseignants et les éducateurs dans la campagne qu'ils mènent à cet effet : étude sérieuse, suffisante et bien organisée en cours d'après-midi, de soirée et pendant le week-end.
- 4.5.2 Rappelons également que le fair-play est de rigueur pendant les épreuves. Les élèves seront donc particulièrement attentifs au point 7.1 du *Règlement d'Ordre Intérieur* que nous reproduisons ci-dessous :

7.1 LES SANCTIONS EN CAS DE FRAUDE.

- a) *Toute fraude est sanctionnée au niveau de la cote, en fonction de sa gravité et des moyens mis en œuvre. Selon les cas, la sanction sera :*
- *un retrait partiel de la cote, dans le cas d'une simple tentative ;*
 - *un zéro pour le travail (devoir, interrogation ou examen), dans le cas d'un copiage systématique.*
- b) *Dans le cas de communication ou échange de réponse entre élèves, il y aura identité de la sanction du moment qu'il y a consentement entre ces élèves.*
- c) *Lorsque, après correction d'un examen, il y a présomption de copiage, c'est-à-dire un copiage dont la preuve ne peut être établie de manière certaine, les élèves seront convoqués à la Direction en présence du professeur, lequel pourra, si la chose est estimée nécessaire, procéder à une interrogation orale complémentaire.*

5. ORGANISATION DE L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE AUX B.S.

5.1 Cette étude peut se faire à domicile.

Notez cependant que pendant les B.S., aucune autorisation de sortie ne sera délivrée avant 11h00 à moins que cela n'ait été prévu de manière explicite dans l'horaire des B.S. remis à chacun des élèves.

Que les élèves se munissent donc chaque jour des documents utiles pour la préparation du B.S. suivant !

5.2 L'étude au Collège.

5.2.1 Aux 2^{me} et 3^{me} degrés.

Une étude surveillée est organisée au Collège, dans le local 234, de 13h00 à 15h00, les lundi 7, mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 décembre.

5.2.3 Une attestation de présence à ces études sera notée au journal de classe par le surveillant.

5.2.4 Les élèves inscrits à l'étude et ne rentrant pas chez eux pendant le temps de midi seront pris en charge par les surveillants-éducateurs.

S'ils ont achevé leur(s) B.S. entre 11h00 et 12h00, ils se rendent au local prévu pour l'étude. Ils prendront leur pique-nique au réfectoire entre 12h00 et 13h00 et auront également accès à la cantine pendant le temps de midi. (Attention, la cantine est fermée le mercredi.)

6. **LES CONSEILS DE CLASSE** indispensables en cette fin de premier semestre sont organisés les 15, 16 et 17 décembre.

7. **BULLETIN SEMESTRIEL ET RENCONTRES PARENTS/ÉLÈVES/PROFESSEURS**

Sauf dérogation, les titulaires de classe remettront, le vendredi 18 décembre, les bulletins à leurs élèves accompagnés ou des responsables légaux **sur rendez-vous** entre 9h00 et 12h00 et entre 14h00 et 18h00.

A noter tout particulièrement :

- la volonté, à ce moment charnière de l'année scolaire, d'associer tous les partenaires (parents, élèves et professeurs) dans une lecture adaptée du bulletin,
- le rôle de porte-parole du Conseil de classe assuré par la/le titulaire qui privilégie la rencontre avec les parents et les élèves de sa classe,
- tous les professeurs qui ne sont pas titulaires sont présents entre 9h00 et 12h00 et entre 14h00 et 18h00. Ils apportent toutes les précisions utiles et nécessaires. **Ils sont consultés dans tous les cas d'insuffisance.**

8. **LES OBJETS TROUVÉS.**

Le vendredi 18 décembre, de 9h00 à 11h00, tous les élèves peuvent se rendre à l'étude pour récupérer les objets "perdus" depuis septembre.

9. **CALENDRIER DU DEUXIÈME SEMESTRE.**

9.1 Les bulletins.

Pour tous les élèves du Secondaire :

- de période : les 12 février et 2 avril (pour tous), le 4 juin (pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés) et le 11 juin (pour le 1^{er} degré),
- de fin d'année : le 28 juin.

9.2 Congés et dates à retenir : **Rentrée le lundi 4 janvier 2010.**

Journée pédagogique 2 : le lundi 1^{er} février 2010.

Congé de Carnaval : du samedi 13 février au dimanche 21 février 2010 inclus.

Vacances de Pâques : du samedi 3 avril au dimanche 18 avril 2010 inclus.

Fête du travail : le samedi 1^{er} mai 2010.

Congé de l'Ascension : du jeudi 13 mai au dimanche 16 mai 2010.

Congé de Pentecôte : le lundi 24 mai 2010.

Dernier jour de l'année scolaire : le mercredi 30 juin 2010.

10. QUELQUES RAPPELS JUDICIEUX À L'AUBE DU DEUXIÈME SEMESTRE.

10.1 En vertu de la responsabilité qui est sienne, la Direction tient à rappeler aux parents, comme aux élèves, une partie du point 5.2.1 du *Règlement d'Ordre Intérieur*.

On ne peut quitter le Collège pendant les heures de cours sans une autorisation écrite :

- *soit par un mot des parents si l'absence était prévisible (soins médicaux, attestations...); ce mot doit être visé par la Direction ;*
- *soit par un billet de sortie délivré par la Direction ; ce billet comporte un volet « retour » qui devra être remis à la personne responsable de l'encodage des absences pour le degré dès le retour au Collège.*

10.2 **Aucune sortie de l'établissement** n'est autorisée pendant **les heures de fourche** structurelles ou occasionnelles. Cette disposition est valable pour **tous les niveaux, sauf disposition particulière communiquée par la direction.**

10.3 Nous rappelons aussi la responsabilité des parents en matière de sécurité routière. Beaucoup de vélos ou motos ne sont pas réglementaires (éclairage) et exposent les enfants à un danger réel en cette période hivernale.

10.4 Journées portes ouvertes et autres salons « études supérieures ».

Le deuxième semestre est traditionnellement riche en journées portes ouvertes dans les universités et les hautes écoles, d'une part et en salons « études supérieures » d'autre part. Y participer n'est certainement pas sans intérêt pour nos élèves du 3ème degré.

Au-delà des dispositions décrétales (Décret *Missions*), le Collège souhaite encourager, chez les élèves de 6ème année, la prise de conscience de l'importance du choix de leurs études ultérieures.

Afin que cette démarche positive ne porte pas préjudice à la bonne organisation des cours, nous insistons pour que les élèves nous **communiquent leurs intentions par écrit** (mot des parents ou de l'élève majeur lui-même), **au moins 48 heures avant l'activité**. Ce mot devra être remis à la direction.

11. DIRECTION DU COLLÈGE.

Le directeur du Collège, Monsieur Jean-Luc Adriaens, mettra un terme définitif à son mandat de directeur le 31 décembre 2009. Il souhaite transmettre, à l'attention de tous ses élèves, ses meilleurs vœux de plein épanouissement scolaire et personnel et, à l'attention des parents, ses remerciements pour leur confiance accordée.

Le Pouvoir Organisateur désignera la nouvelle directrice/le nouveau directeur dans les meilleurs délais.

La Direction, les professeurs, les éducateurs, les membres du personnel administratif et d'entretien vous souhaitent ainsi qu'aux élèves d'excellentes vacances et une sainte fête de Noël. Ils vous présentent aussi leurs meilleurs vœux pour 2010.